



## Liquidation communauté après divorce

Par **angie95**, le **18/04/2017** à **19:33**

Bonjour,

Nous devons procéder à la liquidation de la communauté, la Cour d'Appel a entériné notre accord sur le partage des biens et a statué que les frais notariés doivent être partagés par moitié.

Mon ex-époux ne voulant rien payer, je suis disposée à prendre à ma charge les frais pour enfin en finir définitivement.

Mon ex-époux ayant eu l'aide juridictionnelle partielle, nous pouvons bénéficier de l'exonération de droit de partage en vertu de l'art. 1090 A-I du CGI.

Toutefois, celui-ci ne veut pas remettre la notification de l'A.J au notaire.

Pourriez-vous me renseigner sur ce qu'il y a lieu de faire pour que mon ex-époux communique la notification au notaire afin qu'il puisse faire le nécessaire dans ses démarches.

D'avance, je vous remercie de vos réponses.

Cordialement